

Nombre de membres théorique : 23
 Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 Nombre de procurations : 2
 VOTES : Contre : 0 Pour : 22
 Abstentions : 0
 Date de convocation : 22.05.2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-six Mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAFFONT Patrick, Maire.

Mesdames :

CLANET Denise, DEJEAN Agnès, GUTIEREZ Pierrette, HENNECART Nadine, LE LEANNEC Alice, PUJOL Michèle, RAGUES Pilar, RIVIERE Marie-Christine, SARDA Carine, TOUSTOU Marie-Claude

Et Messieurs :

ALIAGA Patrick, DES Claude, FONTES Guy, LAFFONT Jean-Michel, LAFFONT Patrick, MARTY Jean Luc, MARTY Jean Philippe, PUJOL Roland, RINALDI Mattéo, VIVANCOS Jean-Michel

Secrétaire de séance : FONTES Guy

Absent : CARDOSO Cécilia

Procuration :

DULOT Dominique à PUJOL Roland

CHAUBET Alain à ALIAGA Patrick

Objet : Révision des tarifs des locations des salles communales

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ;

Le Maire propose au Conseil de réviser les tarifs de location des salles communales, de la façon suivante :

| LOCATIONS | TARIF POUR LES LAROQUAIS et associations laroquaises | TARIF POUR LES GENS EXTERIEURS |
|--|---|---|
| Salle Polyvalente Mermoz 274 M ² Rue Jean Mermoz Capacité : 274 Personnes La caution sera rétrocédée selon l'état de propreté ou des dégâts causés | Location week-end...200 € Caution.....450 € Location par jour supplémentaire..... + 50€ | Location week-end..280 € Caution.....450 € Location par jour supplémentaire..... + 50€ |
| Salle du 3° Age 161 M ² Rue Jean Mermoz Capacité : 161 Personnes La caution sera rétrocédée selon l'état de propreté ou des dégâts causés | Location week-end....150 € Caution.....220 € Location par jour supplémentaire..... + 50€ | Location week-end..200 € Caution.....220 € Location par jour supplémentaire.... + 50€ |
| Salle du gymnase MJC 182.42 M ² Avenue Gabriel Péri Capacité : 182 Personnes La caution sera rétrocédée selon l'état de propreté ou des dégâts causés | Location week-end...180 € Caution.....260 € Location par jour supplémentaire..... + 50€ | Location week-end..220 € Caution.....260€ Location par jour supplémentaire..... + 50€ |

| | | |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Salle des Miroirs MJC 108.46 M ² Avenue Gabriel Péri Capacité : 108 Personnes La caution sera rétrocédée selon l'état de propreté ou des dégâts causés | Location week-end... 180 € | Location week-end... 220 € |
| | Caution..... 450 € | Caution..... 450 € |
| | Location par jour | Location par jour |
| | supplémentaire..... + 50€ | supplémentaire..... + 50€ |

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un contrat de location sera établi pour préciser toutes les conditions ainsi que l'état des lieux avant et après location. Les dégradations du matériel ou du mobilier communal seront à la charge du locataire qui devra contracter une Assurance Responsabilité Civile pendant la durée d'utilisation de la salle.

Monsieur le Maire précise que les tarifs présentés ci-dessus s'entendent pour la durée du week-end, avec prise des clés le vendredi pour remise le lundi. Chaque jour supplémentaire donnera lieu à une tarification en sus.

Le Conseil, oui l'exposé de Monsieur le Maire,
A la majorité des membres présents,

- **APPROUVE** la hausse des tarifs des locations des salles communales aux conditions précitées ci-dessus, à compter du 26 mai 2014.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les contrats de location de ces salles, précisant toutes les conditions mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme,

Date de transmission à la S/P de Pamiers :
Date de publication : 21.06.2012

Pour avis conforme du : *M. ALAUZET Christian*
Monsieur le trésorier de Lavelanet-Belesta
M. ALAUZET Christian
Receveur – Percepteur




Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire
le présent acte
Le :